



Licenciement abusif à mon goût

Par **carisya**, le **09/05/2009** à **16:12**

Bonjour,rnrnJe travaille dans une entreprise depuis six ans à Roissy CDG. Fin 2007 j'ai pris trois mois de congés sans solde consentis par l'employeur pour cause de grande fatigue et dégradation des conditions de travail. Début 2008 je suis tombé en dépression et me suis mis en arrêt de maladie suivant mon emploi du temps donné par téléphone par mon chef de service. Voyant que mon état ne s'améliorait pas, j'ai décidé de changer de site toujours en accord avec l'employeur qui m'a mis en relation avec le chef du nouveau site. Seulement rien n'a été fait par écrit (aucun avenant au contrat de travail) et entre temps j'ai été en maladie. Ne voulant pas m'envoyer mes plannings mes arrêts ne sont pas toujours suivis. Quand j'ai voulu reprendre en juillet 2008 on m'a demandé d'attendre que le chef revienne de vacances (je l'ai même appelé à chypre!) qu'un formateur soit disponible pour moi etc et que me contacterait.. naïvement je leur ai fait confiance et n'étais donc plus couvert par un arrêt depuis plusieurs semaines. Mi-août j'ai reçu une mise à pied pour abandon de poste car absent sans justificatifs. J'ai répondu par courrier recommandé que je ne comprenais pas et leur ai fixé un rendez-vous...Sans réponse je me suis remis en arrêt maladie suivis cette fois puisque mon état s'est dégradé et ai envoyé tous mes arrêts en RAR. En Octobre j'ai découvert que la Sécu ne me payait pas car l'employeur ne leur envoyait pas les attestations de salaire adéquats et mon employeur a mis 4 mois pour me répondre-après une énième lettre recommandée adressée cette fois au responsable du personnel- que j'étais licencié depuis septembre 2008 toujours pour abandon de poste (alors que j'étais en arrêt maladie à cette date-là).Aujourd'hui je n'ai toujours pas eu d'indemnités journalières de la sécurité sociale et trouve mon licenciement parfaitement abusif et injustifié. Ils m'ont même convoqué en plein arrêt de maladie. Dans quelle mesure en ont-ils le droit et ai-je un recours puisque je me trouve dans une situation difficile et complètement absurde. Pourquoi et de quel droit ce mutisme tous ces mois?(Je suis toujours en dépression et il m'est très pénible de communiquer avec eux...)que dois-je faire svp?Dois-je aller chercher mon solde de tout compte? cdlr.